

ASSEMBLÉE NATIONALE
12 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 194

présenté par
Mme Buis

ARTICLE 8 BIS A

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« de défauts liés »

les mots :

« d'un défaut lié ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.